

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MERCREDI 11 JUILLET 1917

La plupart des fonctionnaires récalcitrants reçoivent ce matin, signé du comte von Sodern, le billet que voici :

« Il a été établi que différents employés des ministères flamand et wallon qui ont abandonné leur service ont pris la fuite.

Pour cette raison, il est ordonné que tous les employés des ministères susdits, aussi longtemps qu'ils ne satisferont pas à leurs devoirs de service, seront soumis à une surveillance renforcée.

En conséquence vous recevez l'ordre d'avoir à vous présenter deux fois par jour, à huit heures du matin et à huit heures du soir, à partir du 13, à la garde de police allemande de votre quartier. »

La « *garde de police allemande* » du quartier n'est pas toujours proche de la demeure du fonctionnaire. Des fonctionnaires qui habitent Woluwe-Saint-Pierre doivent aller signer matin et soir à un bureau allemand de la rue Royale. Ils sont toujours en route !

« C'est enfantin C'est embêtant ! Mais c'est quand même moins loin que Dantzig ! », disent philosophiquement les intéressés.